

CHOSSES

Février 2005



LUES



REVUE
DE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Du 01 février au 28 février 2005

*C'est bien vrai il a fait froid, il fait froid..
Et qu'avons-nous d'autre ?*

D'abord nous trouvons des idées : permis de conduire à un euro pour les jeunes, des négociations collectives en vue de réduire les discriminations professionnelles, un projet de diagnostic sur les causes structurelles du chômage en France et un plan pour la santé mentale plutôt bien accueilli.

Ensuite nous rencontrons des indicateurs : chômage en hausse, de même que surendettement. Bilan sévère pour les luttes contre illettrisme et échec scolaire.

Et le projet de loi sur la prévention de la délinquance ?, demandez-vous. Nous l'attendons toujours. Nous avons des rapports, des petites phrases et des réactions. C'est intéressant, comme d'habitude, mais ce n'est pas le projet de loi.

Alors ? Nous laisserons-nous enfermer décidément dans de l'attente et des chiffres ?

C'est hors de question car le travail social continue. Un très beau dossier sur les rapports quotidiens entre psychiatrie et travail social, points de vue juxtaposés qui jamais ne jugent mais expliquent bien des relations complexes et inévitables. Des travailleurs sociaux en commissariat, vrai futur, fausse question ? Vous débattiez c'est bien, avec de vrais mots.

Un plan alimentation insertion apparemment c'est une bonne idée : c'est plus compliqué, alertez-vous, l'usager, sa liberté, causes et symptômes, n'hésitez pas à vous lire vous-mêmes en quelque sorte. Paroles vivantes, de l'éthique en prise avec le concret, c'est intéressant.

Et puis qui sont-ils d'ailleurs ces travailleurs sociaux ? Autrement dit comment ont-ils été et sont-ils formés ? Et par qui ? M. Rouzel se fait provocateur et la réponse ne se fait pas attendre : voici un dialogue serré, sur une vraie question. Sans prétendre clôturer le débat, mais au contraire avec l'ambition de le lancer. Des pages qui parlent de vous, de vos stagiaires, de votre futur car il y a bien un futur même si parfois le quotidien fait douter.

Enfin la loi sur l'école, non dépourvue de tristesse ; les « Brèves » comme il se doit abordent des sujets fondamentaux, et au fil des pages d'autres articles.

A choisir. A bientôt.



L'addap13 est une association
de Prévention Spécialisée
collaborant avec le Conseil Général
des Bouches du Rhône

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Gannay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Tout ce qu'on n'a jamais osé dire sur l'immigrationl	p. 04
Départements et transferts sociaux.....	p. 04
Gouvernement, régions et décentralisation	p. 05
Centenaire de la loi sur la laïcité, débats – Europe	p. 05
Négociation collective sur les discriminations professionnelles.....	p. 05
Le gouvernement subventionne le permis des jeunes conducteurs.....	p. 06
Détérioration des conditions d'accueil des demandeurs d'asile.....	p. 06



Retour sur le « rapport Bénisti » - Vigilance renforcée.....	p. 06
Anniversaire-plaidoyer pour l'ordonnance 1945	p. 07
Décentralisation et CSTS – Colloque du 14/02/05	p. 07
Sommes-nous des chefs de rayon ?	p. 08
Prise en charge de la maladie mentale et travail social	p. 08
Education spécialisée, formation ou formatage ?	p. 09
Réformer la formation ? Réponses au précédent	p. 10
Travail social en commissariat ? Nouveau métier en quête d'identité ?	p. 11
Plan « alimentation et insertion » : campagne 2005 - Réactions	p. 11
Premier bilan mitigé pour les C.E.F.	p. 12
Directive européenne sur les services en rediscussion	p. 13
Position Etat français sur les services d'intérêt général sociaux.....	p. 13
Illettrisme : bilan et programmes.....	p. 13
Futur diplôme initial de langue française	p. 14



Loi de programmation pour la cohésion sociale.....	p. 14
--	-------



Chômage stabilisé, reste un des plus hauts d'Europe – Jeunes et cômage.....	p. 15
Dernière minute : fin février le taux chômage monte à plus de 10 %.....	p. 15
Plan de développement des services d'aide à la personne.....	p. 15
RMistes et contrats aidés : évolution depuis 1998.....	p. 16



Rapport de la Fondation Abbé-Pierre et Plan de cohésion sociale..... p. 16
 Plan Borloo : les agglomérations relèvent le défi..... p. 16
 Circulaire sur la délégation du contingent préfectoral aux communes..... p. 17



Une campagne de sensibilisation aux risques du cannabis..... p. 17
 Les grands axes du plan pour la santé mentale - Réactions..... p. 17
 Lute contre le sida : « grande cause nationale 2005 » p. 18



M. Fillon va revoir son projet de loi , risque de censure..... p. 18
 Fin de l'examen de la loi sur l'école à l'Assemblée nationale p. 19
 Une réaction : pour une école qui « lutte contre les exclusions » p. 19
 La lutte contre l'échec scolaire peu efficace. Propositions..... p. 19
 Absentéisme scolaire : 5 % des élèves et 10 % en lycée professionnel p. 20



ASH du 28 janvier 2005..... p. 20



Brèves..... p. 21





Tout ce que l'on n'a jamais osé dire sur l'immigration

Marianne – 15/21 janvier 05 – 1147 – 11



Où l'on reparle du rapport de la Cour des comptes que nous avions traité en nov. 04. Mais il ne nous a paru mauvais d'y revenir, sous des angles un peu différents.

Connaissez-vous le 114 ? Devait permettre aux immigrés et enfants d'immigrés de signaler des discriminations raciales. Ni infos ni publicités, ni équipe. Résultat c'est cher et ça ne marche pas. Exemple symptomatique.

Le rapport de la Cour des comptes, « L'accueil des immigrants et l'intégration de populations issues de l'immigration » aurait reçu un bon accueil dans les ministères concernés. **Il dénonce une « situation de crise », résultat « de la manière dont l'immigration a été traité »**

L'Etat s'est déchargé de ses immigrants. Accueil, hébergement, alphabétisation, etc. Délégué : établissements privés ou publics, organes de réflexion, quelque 5200 assocs parfois incontrôlées. Mosaïque contre-productive.

Il a considéré que l'intégration se ferait toute seule : les immigrés ont été d'autant plus ignorés qu'ils étaient cantonnées à la périphérie des villes.

On a fermé les yeux sur l'immigration irrégulière tout en ayant des discours autoritaires sur les clandestins ; les ateliers d'esclaves ont continué.

Ni parler, ni voir, ni produire de statistiques : aboutit à la discrimination collective.

Statistiques : Conditions de vie, nb de clandestins, moyens budgétaires ? **« L'information est d'une pauvreté préoccupante »** Au ministère de l'emploi par ex. on n'a pas de chiffres sur les travailleurs immigrés bien qu'ils constituent la main-d'œuvre principale de plusieurs secteurs Idem pour les femme : pas d'études spécifiques. Et logement, éducation, les données sont floues.

Entrées et circulation des migrants : les données existent mais sont mal exploitées. **Dans les fichiers, on trouve encore des gens qui ont été naturalisés ou sont décédés.**

Budget de l'Etat : dans le budget des Affaires sociales une ligne **« migrants étrangers »**. Mais les dépenses des organismes de protection sociale ou des collectivités

locales : noyées dans la masse. Parfois curieux. Ex de l'AME : en 2003 coûte 441.5 millions et 233 sont prévus pour 2004...

Les clandestins : à peine mieux connus, par définition échappent à l'administration. Tout le monde fait semblant d'ignorer leurs conditions de vie. Notamment travail au noir **« cet état de fait n'est pas seulement inacceptable et indigne des principes que la France prône. Il et également à l'origine de perturbations sur le marché de l'emploi, de défaut de recettes pour le institutions sociales et , plus généralement, de troubles graves pour l'ordre public »**

Logement : L'Etat est maître à 100 % des foyers. On aurait pu imposer le mélange des ethnies. Aujourd'hui ethnies repliées sur elles-mêmes, taux d'occupation supérieurs à 100 %. Lieux d'accueil temporaires devenus permanents

Plutôt que de construire des logements on réhabilite les foyers mais sans atteindre les objectifs fixés. C'est ainsi que l'on a des travailleurs à la retraite en foyers. Et contraints de rester en France car sinon ils perdent une partie de leur pension et leurs remboursements santé !!!

Systeme D, des hôtels aux squats.

Les Ghetto : La Cour des comptes dit « concentration ». Depuis 20 ans cette « ségrégation » résidentielle s'aggrave. **Deux tiers des habitants des HLM d'avant 1975 sont des immigrés.** La aussi on réhabilite plutôt que de construire. Phénomène cumulatif : école (**80 % des collèges accueillent moins de 5 % d'étrangers et 15 % plus de 48 %**). 1 enfant maghrébin sur 5 quitte l'école sans diplôme. Discriminations à l'embauche, taux de chômage

La politique de la ville : résultats médiocres, voire contre-productifs.

Dispositifs en Z : ZEP / ZFU / ZRU / ZUS.

La loi Borloo est une tentative de reprise en main. A suivre

Les départements inquiets sur la compensation des transferts sociaux

ASH – 28/01 & 11/02/05 – 1450 – 11



« Ce n'est pas nouveau, mais nous donnons les prises de position au fur et à mesure de nos lectures, parce que l'inquiétude est toujours là. »

Vœux de l'ADF :

« Plus aucune politique nationale ne se fera sans le concours des collectivités territoriales »

Mais s'interroge sur une méthode qui n'implique pas suffisamment les départements en amont

Les chiffrages du RMI (y compris la prise en charge des conseillers d'orientations ANPE éventuels) sont en cours.

L'ADF estime à 435 millions le différentiel recettes/dépenses. (Ajustement de la loi de finances rectificative 2004 : 83 millions).

Droit à compensation pour les personnes handicapées : on ne sait ni à qui il va s'étendre ni quels besoins vont s'exprimer

L'ADF aurait aimé que 2005 soit instituée année de transition

Le gouvernement dénonce l'hypocrisie des régions de gauche

Les régions s'inquiètent du coût du transfert des compétences sociales

Le Monde – 27/01/05 – 1465 – 11

ASH – 18/02/05 – 1465 – 11



Même commentaire que précédemment. Un arbitrage avec l'Assemblée nationale ? A suivre.

Ministre des finances : « les compétences transférées ne représentent que 3 % de dépenses des régions, et sont évidemment compensées à 100 % »

Ministre délégué au budget : favorable à la création « d'un observatoire de la fiscalité dans chaque région », sous l'égide des préfets.

Président ARF : « les augmentations fiscales sont d'abord la conséquence directe du désengagement de l'Etat [et] du 1° transfert de charges » (loi 04)

Surtout les formations sanitaires et sociales ainsi que le plan de cohésion sociale (stages)

Le gouvernement a refusé de participer à un audit contradictoire sur les transferts de charges et l'ARF redemande « un examen conjoint des données chiffrées »

Le 15/02 l'Assemblée nationale décide de créer une commission d'enquête parlementaire sur la fiscalité locale. Rapport d'ici à juillet.

Cent ans après, la loi sur la laïcité est l'enjeu de nouveaux débats

Le Monde – 16/02/05 – 1480 – 11



Voilà une page où l'on apprend toujours quelque chose. Le débat paraît si possible à la fois vif et figé. Et comme d'habitude nous aimons les approches européennes.

« Commémoration sans effusion pour un sujet qui demeure sensible. » Colloques historiques à l'Institut de France

Aujourd'hui c'est une loi citée comme l'un des principaux piliers de la République mais elle n'a jamais réuni de véritable consensus.

Les catholiques ont longtemps refusé de l'appliquer et aujourd'hui se pose la question des lieux de culte musulmans. Depuis 1946 la notion de laïcité est entrée dans le préambule de la Constitution.

L'article 1 stipule que : « la République (...) garantit le libre exercice des cultes » et l'article 2 proscrit toutes subventions publiques

L'historien René Rémond (ayant participé à la Commission Stasi) estime qu'il y a là une contradiction. Le débat n'est pas clos.

De même il explique « La loi de 1905 tranche un conflit de pouvoir entre une République positiviste et l'intransigeance catholique. Avec l'islam le problème est inverse puisqu'il

s'agit d'intégrer » (une « religion sans hiérarchie »)

En Europe la loi 1905 « est identifiée comme un modèle anticlérical, alors qu'il est en fait libéral » (Sciences - Po)

Sur le fond l'Europe tend à un « modèle commun de laïcité ouverte »

« Zone protestante » : hiérarchie entre des cultes et « zone catholique » avec égalité entre les confessions et séparation souple (concordataire) ou stricte, comme ne France

Danemark, Finlande, UK et Grèce : persistance d'une religion civile liée au pouvoir

L'Europe a une influence sur les types de laïcité (en 2000, séparation entre église et état en Suède)

Face à la présence de communautés musulmanes, l'Europe dans l'ensemble s'en tient à une approche « pragmatique »

Le gouvernement veut initier une négociation collective sur les discriminations à l'embauche

Le Monde – 04/02/05 – 1473 – 11

ASH – 11/02/05 – 1473 – 11



C'est à suivre, ce n'est pas forcément inintéressant. Bien sûr ce sont les résultats qui compteront mais d'ores et déjà est inscrite la prise de conscience publique de cette question.

03/02/05, première conférence nationale pour l'égalité des chances : le gouvernement demande aux partenaires sociaux « d'ouvrir des négociations nationales et signer des accords concrets » (d'ici la fin de l'année)

« Lutter contre toutes les formes de discriminations » en matière de formation, accès à l'emploi et promotion professionnelle

A disposition, une « boîte à outils » : liste non exhaustive des propositions existantes. Suggestions de diversifier les canaux de recrutement, recruter de jeunes diplômés issus de ZUS, etc.

Opération de communication : certains patrons ou FO suggèrent ? A suivre.

De son côté le gouvernement lance le programme « égalité / diversité 2005 » : actuellement sont expérimentés dans 18 villes les « plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail ». Pourraient s'étendre à 10 villes supplémentaires en 2005

Le gouvernement subventionne le permis des jeunes conducteurs

Le Monde – 12&14/02/05 – 1479 – 11

ASH – 18/02/05 – 1479 – 11



Nous aurons sûrement d'autres détails dans les mois à venir. C'est un avant-goût de mesures qui ne sont pas inintéressantes.

Une réflexion aussi sur le fond, à lire tranquillement.

A partir du 01/07/05, l'Etat prendra en charge les intérêts des emprunts bancaires liés aux permis de conduire. Conventions Etat / auto-écoles / banques

Mesure financée « par les radars » : pré-financement du permis par une banque qui couvre directement le coût auprès de l'auto-école. Après la formation le jeune rembourse un euro par jour (durée correspondant au montant exact du coût) et l'Etat prend en charge les intérêts.

En outre mécanisme spécifique pour les apprentis : prise en charge à hauteur du tiers du coût

Un rapport avait été commandé à M. Bertrand (député) pour remédier au phénomène des jeunes conduisant sans permis et au vide laissé par un service national qui permettait à plus de 100 000 garçons de passer le permis gratuitement.

Propose prêt à taux zéro, plus grandes incitations à la conduite accompagnée (extra familiale), changement dans les épreuves du code (qu'elles soient plus accessibles). De plus, raccourcir les délais de passage et donner priorité à ceux pour qui l'examen est lié à une insertion pro.

La mortalité des 18/24 sur les routes a augmenté en 2004 (inverse de la tendance générale)

Le phénomène de la conduite sans permis est médiatisé mais difficile à quantifier : on avance le chiffre de 800 000 personnes.

Les jeunes sont les plus dangereux (tendances à la transgression), les conducteurs adultes essaient de ne pas se faire remarquer. Phénomène alimenté aussi par les retraits de pointe et/ou de permis

A noter qu'en terme de pure sécurité routière, on peut développer d'autres mesures : multiplier les transports collectifs la nuit (Europe du Nord), améliorer la formation des jeunes et donc des moniteurs : contrôle de soi et réflexion sur le rapport au danger. Idem au niveau de l'examen

Insister avec les garçons car les hommes sont responsables de beaucoup plus d'accidents que les femmes.

Mobilisation contre la détérioration des conditions d'accueil des demandeurs d'asile – Rapport de Human Rights Watch sur les politiques d'asile

ASH – 04&11/02/05 – 1478 – 11



Un peu comme d'habitude, serions-nous tentés de dire? Oui en fait nous le disons. Mais les chemins empruntés sont intéressants.

« Droit d'asile en danger » est une coordination SUD Asile + avocats. Des personnels de la commission de recours des réfugiés (CRR) y dénoncent la précarité des moyens par rapport à l'objectif de déstocker 100 000 dossiers en attente en une année.

« Impératifs de productivité préjudiciables à un traitement

équitable »

125 postes d'agents contractuels et déménagement dans des nouveaux locaux : manque d'outils d'information, pas assez de places assises ni de confidentialité (hall avec paravents pour les interprètes)

Soutien du Syndicat Sud Asile de l'OFPPA

Obtenu des promesses de réorganisation : à suivre

Human Rights Watch critique les politiques d'asile et d'immigration en Europe

Rapport annuel « La priorité exclusive accordée à la lutte contre l'immigration clandestine en Europe traduit l'émergence d'une attitude inquiétante, qui tend à n'accorder aucun droit aux migrants »

<http://hrm.org> attention beaucoup d'anglais



Un pré rapport parlementaire sur la délinquance provoque un tollé – Vigilance renforcée

Le Monde – 05/02/05 – 1475 – 12

ASH – 11/02/05 – 1475 – 12

Lien social – 17/02/05 – 1475 – 12



Nous vous en avons parlé le mois dernier, tout le monde en parle, tout le monde ne le consulte peut-être pas alors nous profitons de cet article du Monde qui précise en outre « rapport plein de fautes d'orthographe et de syntaxe ». Lisez donc.

Le fameux « rapport Bénisti » émane de la commission prévention du groupe d'études parlementaires sur la sécurité intérieure (Gepsi)

Le maire est « au cœur » de la politique de prévention, un « référent » suivrait l'enfant au long de son parcours, on revalorise les internats et rappelle aux parents leurs responsabilités

Vision déterministe de la délinquance : origine étrangère, échec scolaire, criminalisation y sont liés

Et puis la courbe du « parcours déviant », de 1 à 3 ans jusqu'au lycée. Une formule mathématique de la délinquance

Entre 1 et 3 ans enfants seulement en contact avec parents. Si d'origine étrangère, les mères « devront s'obliger à parler le français (...) mais si elles sentent des réticences de la part des pères, qui exigent souvent le parler le patois du pays à la maison, elles seront dissuadées de le faire ».

« Il ne s'agit que d'un pré rapport, sur lequel ne s'est pas encore prononcé le Gepsi (...) des propositions intéressantes et d'autres plus douteuses » (un membre du groupe)

Ministère de l'Intérieur : « appel au renforcement de la politique de prévention »

Vigilance renforcée

Le 03/02, 1500 personnes (organiseurs) ou 4000 (police) ont manifesté à l'appel du Collectif unitaire

Manifestation soutenue par la Ville de Paris

Une pancarte parmi d'autres « Confiance aux éducateurs »

Le Collectif se réunira à nouveau le 16/02. Il estime les missions du travail social en voie d'instrumentalisation.

Il s'insurge contre le « rapport Bénisti » de même que le CNLAPS qui juge ses propos « affligeants quant aux représentations de la jeunesse qu'ils sou-tendent et réducteurs d'un point de vue sociétal, car liés à une analyse des faits sociaux exclusivement sécuritaire ».

Le CNLAPS qui attend toujours communication d'un avant-projet de loi pour réagir en conséquence

L'ANAS : « profondes réserves » sur le rapport qui « n'a pas pris la mesure des enjeux et des questions liés à la promotion de l'enfance et de l'adolescence et à sa protection »

L'ANAS qui demande à ce que les travailleurs sociaux soient consultés sur le texte en préparation et réclame le respect des fondements du travail social et des « principes directeurs des Nations unies pour la prévention de la délinquance juvénile »

NB dans la 2° partir de l'article sur le CSTS de ce même numéro les assurances de Mme Ollin

Anniversaire-plaidoyer pour l'ordonnance de 1945

ASH – 04/02/05 – 1476 – 12



Nous aurions aimé trouver davantage d'analyse sur cet anniversaire, mais lisez ces prises de position : elles résument un long débat.

Anniversaire funeste ? Le texte est toujours en vigueur mais un renversement de tendance est à l'œuvre selon le Syndicat PJJ (SNPES) qui organisait un colloque le 02/02 « contre l'enfermement, faire le choix de l'éducation ».

L'éducation surveillée est née dans le sillage de ce texte et aujourd'hui on lui confie aménagement des peines et suivi pénal des mineurs (voir Brèves 11/02 dans ce numéro).

Le SNPES-PJJ-FSU appelle à la constitution de collectifs

contre la mise en place des établissements pénitentiaires pour mineurs

Défense Enfants International (DEI-France) : il faut surtout « réunir les moyens nécessaires à l'application » de l'ordonnance. Se félicite de la baisse du taux d'incarcération des mineurs mais note l'augmentation du nombre des peines : 55% des mesures prononcées. Déploie que la spécificité de la justice des mineurs tende à s'estomper au nom d'impératifs sécuritaires à court terme »

« Les moyens humains et financiers mis sur les CEF – 600 € par jour et mineur 6 mois renouvelables une fois – (...) privent les éducateurs de milieu ouvert des moyens qui leurs sont nécessaires » (Voir bilan dans ce n°)

Décentralisation de l'action sociale : de quel poids pourra peser le CSTS ? Colloque du 14/02/05

ASH – 11 & 18 /02/05 – 1471 - 12



D'abord 3 pages, que nous traitons assez succinctement, présentation de l'instance pour ceux qui « flottent », simple rappel pour ceux qui savent, mais il semblait intéressant de faire un point sur gens chargées de réfléchir et « veiller » sur le travail social. En dernière partie, un petit résumé sur un colloque organisé au Sénat : vous y verrez, à travers les points abordés, que vos préoccupations sont largement partagées.

Le Conseil supérieur du travail social organise le 14/02 au Sénat une journée de réflexion : « les enjeux du travail social aujourd'hui »

Reconnaissance des missions, complémentarité et place au sein des politiques sociales

Instance renouvelée en 2002 (« laissé à l'abandon, comme si les travailleurs sociaux avaient été réduits à la fonction d'exécutants » » en 2001), avec un arrêté (09/02) la recentrant sur son rôle de veille et d'expertise.

En 2004, auto-saisi de l'avant-projet de loi sur la prévention de la délinquance, rappelant son rôle de « gardien » des valeurs du travail social. Et précisé qu'il « veille sur les nécessaires évolutions du travail social, des formations et des pratiques professionnelles liées à la mise en œuvre de des politiques publiques »

Cela relève d'une compétence qu'il n'a pas toujours eu les moyens d'assumer.

Il manque de pouvoir de décision. Souvent saisi des textes alors qu'ils sont déjà en « consensus » interministériel.

Mais le CSTS manque aussi de réactivité : seulement 3 ou 4 assemblées plénières par an ; et si avec 68 membres, il est assuré d'une « large représentativité », il lui est difficile de « parler d'une seule voix ».

Indépendance jamais démentie mais apparaît parfois un peu trop consensuel.

Manque de moyens : 1 seul poste de secrétariat (DGAS), absence d'une ligne budgétaire dédiée

« Structure symboliquement formidable (...) mais privée de

relais politiques et de moyens d'action »

Pourtant l'auteur d'une douzaine de rapports qui ont contribué à l'analyse des professionnels

Entend être désormais plus réactif mais mettre davantage ses travaux en débat dans la sphère politique.

A noter que le décret sur la régionalisation des formations sociales prévoit qu'il donne son avis tous les 3 ans sur les orientations nationales.

Il doit se positionner comme interlocuteur des élus locaux et travailler avec régions et départements, devenus décideurs. La DGAS va mettre en place un groupe de suivi des formations et il devrait en faire partie. Cela dit, quelle influence ?

Inventer de nouveaux modes d'échange, l'idée de déconcentrer son activité est dans l'air mais il doit rester une instance nationale

« Il faut explorer des mises en scène (...) entre un Etat qui se démultiplie et les acteurs de la société civile » (M. Chauvière)

Espace intermédiaire de débat, précieux

Travailler aux niveaux national, territorial et européen : pour cela il faut des choix politiques, qui dépassent la seule bonne volonté du CSTS

CSTS à la rencontre des élus... venus peu nombreux

250 personnes mais à peine plus de 20 élus

Mme Olin (ministre déléguée intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion) s'est exprimée sur le travail social. « Profession méconnue... qui remplit une œuvre de solidarité indispensable à la société »

Transfert des charges c/ régionalisation des formations sociales : « garantis » dit-elle

Projet de loi sur la prévention de la délinquance : « Je travaille en parfaite collaboration avec M. de Villepin. Je peux vous assurer que, s'agissant de cette question, le gouvernement ne travaillera ni contre la profession sociale ni sans la profession sociale »

Quelles missions ? Ne peuvent se limiter à la gestion de la pauvreté ou des dispositifs, mais doivent viser « à réduire la misère et ses causes profondes » (Adjointe au Maire Bordeaux)

Missions complémentaires, débat sur le partenariat : « on a trop vécu sur l'idée qu'il faut être d'accord sur tout pour travailler ensemble » (DIV)

Proximité, territorialisation, qualification, développement de la recherche mais « attention à ne pas confondre proximité avec lisibilité et efficacité » (Comité liaison services sociaux 93)

A qui appartient-il désormais de définir ces missions , à l'Etat ou aux élus ? Et quel rôle pour les professionnels là-dedans ?

Sommes-nous des chefs de rayon ?

ASH – 28/01/05 – 1452 – 12



Ce monsieur, il le dit lui-même est provocateur. C'est comme un moment de direct, une vraie tribune libre, mais c'est intéressant la sémantique. Aussi vous

livrons-nous ce pur moment d'humeur car vous pouvez vous y retrouver, ou pas... Et c'est toujours la même inquiétude: un changement se profile-t-il, insidieux et tenace ? A suivre.

Directeur établissement public pour enfants et ados reçoit documents pour une enquête statistique d'une administration centrale

Un volet pour l'établissement / l'autre pour « la clientèle des sections pour enfants et adolescents en difficultés »

« Je réagis sur le terme « clientèle » ; « sommes-nous des chefs de rayon chargés d'accueillir des (...) clients » susceptibles de trouver dans nos tiroirs des « produits » à la mesure de leurs (...) besoins de consommateurs ? »

« J'ai conscience d'être provocateur... mais l'emploi du terme ne saurait être fortuit.

Je crois encore aux « usagers » et « ayants droit »

Attention à la « contractualisation à outrance » de l'action sociale : je crois à l'interactivité, à la co-construction du service rendu

Le bien- ou mieux-être inscrit dans nos projets d'établissement n'est pas un élément de marketing... ou alors pourquoi ne pas figurer sur les catalogues de tourisme... « remise en forme » ?

Il faudra payer et pour les autres... il y aura toujours les bénévoles !!!

Comment réconcilier prise en charge de la maladie mentale et travail social ?

ASH Magazine – 11/02/05 – 1468 – 12



3 très belles pages pour un dossier qui permet la réflexion parce que les points de vue se croisent, se rejoignent, se disjoignent et dans ces interstices vous êtes là, d'accord ou pas. Non c'est bien, vraiment.

Dans la rue ou en prison la maladie mentale fait les frais de la fermeture des lits en psychiatrie.

Mais qu'en est-il des différences « culturelles » entre psy et travailleurs sociaux ? 3 points de vue

M. Furtos, psychiatre, directeur de l'Observatoire national en santé mentale et précarité

Collaboration entre travail social et psychiatrie déjà pratiquée.

La résistance ne vient certainement pas des travailleurs sociaux. Ils sont demandeurs d'une collaboration (...) convaincus qu'ils ne peuvent traiter seuls certains types de souffrances

Mais l'institution psychiatrique évoque le risque de « psychiatriser la misère ». Attention 10 % de schizophrènes parmi les SDF, 1 % dans la population générale ; environ 30 % des personnes « de la rue » souffrent d'une pathologie mentale

Ces personnes ont droit à l'accès aux soins

Pour les soigner, on a besoin des « tiers sociaux » : les travailleurs sociaux de première ligne ont une fonction de

tiers pour l'accès aux soins

Il ne faut pas exclure ce tiers (sous couvert de secret professionnel par ex.) car ces malades sont dans l'absence du souci de soi. Il faut que quelqu'un soit en souci sans entrer dans « ce qui est bon pour eux », sinon la demande risque de ne pas être portée.

Les partenariats se développent. Mais il faut être attentifs au risque de revenir à une psychiatrie strictement médicalisée, technicienne. Moins d'accompagnement, de prévention et la précarité ne relèverait plus que du social. Il faut attendre la loi de santé mentale et ses orientations.

Pourtant « le métissage [des pratiques] paradoxalement favorise un accroissement des compétences spécifiques à chaque métier »

« Les logiques institutionnelles et budgétaires (...) ne semblent pas, pour l'instant, aller dans ce sens »

M. Piel, auteur d'un rapport sur l'organisation de la santé mentale en France

La psychiatrie a développé des alternatives à l'hôpital psychiatrique. Cela mène-t-il plus de gens en prison et dans la rue ? Je ne pense pas.

Il faut traiter le pb de ces gens mais sans remettre en cause les évolutions de la psychiatrie publique.

Les psychiatres ne pourront pas traiter seuls les maladies chroniques des gens de la rue. Pour cela il faut « le patient, son entourage ensuite, et la société aussi ».

La psychiatrie s'ouvre petit à petit. Le passage de l'asile à la communauté est un pb de société, pas simplement un pb professionnel.

Les tentations asilaires existent mais ne sont pas partagées par tout le monde

Plus on parle avec les professionnels du social, moins ils ont une vision négative de la psychiatrie

Le premier pb des gens de la rue est d'abord social, économique et somatique. La dimension psychiatrique vient loin derrière.

Quand le malade retourne à la rue, que devient-il ? Et à qui la faute ? A la psychiatrie, aux acteurs sociaux, ou à la collectivité ? C'est un problème global de société.

Les psychiatres ne doivent pas être en 1^{er} ligne, ils doivent travailler avec les assoc. de terrain. Nous ne devons pas transformer la psychiatrie en psychiatrie de la rue, de la pauvreté.

Attention au contrôle social, aux approches dangereuses. Il ne faut pas imaginer que nous savons tout sur tout le monde. Il y a des ruptures de soins même chez les malades connus et des délits même chez ceux qui sont stabilisés.

Comme tous les professionnels nous pouvons toujours faire mieux.

M. Quaretta, ancien vice-président de la FNARS

Moins de lits en HP, hospitalisations plus courtes. A la sortie, parfois Cotorep parfois rien

A côté de cette situation certains psychiatres répètent qu'il ne faut pas psychiatriser la misère et traiter avant tout l'aspect social de l'exclusion

Mon expérience (+ 1 étude, Bourgogne 2003), dit l'inverse : c'est la fragilité psychologique qui mène à la misère et à

l'exclusion. Personnes moins capables que d'autres de supporter la vie en société.

Pour ces gens on ne peut avancer sans psychologue ou psychiatre.

Mais la psychiatrie est elle aussi un peu démunie face à la grande exclusion. Pas toujours les symptômes de pathologies classiques.

La coopération limitée, et souvent ont fait appel au psychiatre en urgence, de manière un peu abrupte

Il faudrait créer des établissements médico-sociaux consacrés à la grande exclusion (soutien psy + fort accompagnement social) et que les psychiatres viennent dans les centres sociaux.

Il faut écouter les travailleurs sociaux quand ils demandent un coup de main

Débat local inter-professionnel (social, psy, justice, police) permet une logique de prévention, éviter des placements d'office par ex. On obtient des résultats de cette manière (enrayer une petite délinquance par ex. à Dijon où nous avons formé un tel groupe).

Il faudrait déterminer quelles infrastructures installer a minima sur un territoire donné.

Formaliser les partenariats psy / secteur social et là parfois des personnes considérées comme dangereuses peuvent vivre comme tout le monde

Education spécialisée : formation ou formatage ?

ASH – 28/01/05 – 1446 – 12



Nous avons aimé ce texte, pourquoi le cacher ? Parce qu'il lance un débat de fond. Critique du présent et du passé s'y côtoient. Une autre façon d'aborder l'éternel « débat du MEDEF ». En amont, toujours en amont aller chercher. Ne pas oublier, il l'avoue lui-même, qu'il exagère un peu, pour « se faire entendre ». A vous de jouer !!

Par M. ROUZEL, éducateur, formateur, psychanalyste, et directeur Psychasoc

Dans la formation des ES ME se sont succédé deux modèles, l'empirique et l'industriel

Empirique : quand on a la pratique du métier on peut en assurer la formation ; bons sentiments, chartes humanistes, « fais comme j'ai fait ». Carences de formalisation

Réforme de 1990 : les formateurs doivent justifier de 5 ans d'expérience professionnelle et d'un DSTS, maîtrise ou équivalent. Justifié.

Mais les espaces de formation sont à la recherche d'une alternance / confrontation entre théorisation de la pratique et pratique de la théorie : lieux de « l'analyse de la pratique »

Aujourd'hui management, organisation, et évaluation : modèles issus de l'industrie

Cours magistraux, découpage de savoirs empilés dans des

domaines très divers. Cette approche « déliée de la pratique (...) produit des fantômes de connaissances ». Beaucoup de mémoires illustrent « cette incapacité à penser la pratique »

Les formateurs sont « relégués à l'organisation » et de plus en plus on « singe » l'université (modules etc.) alors que « transmettre un métier, c'est une autre paire de manches que de transmettre des connaissances »

Résultat : « éducateurs aux gants blancs », démunis (médiation, positionnements dans l'institution, etc.)

Dans les deux modèles décrits, subsiste une carence de formalisation de l'acte éducatif : « l'empirique fait mais ne dit rien et le technocrate dit mais ne fait plus rien » : même si la marge de manœuvre est étroite, il faut inventer une voie moyenne

Si la question du « sens » n'est pas au cœur de l'action, le travail social peut basculer : « mesures orthopédiques de redressement » des populations démunies

L'ensemble des acteurs doivent prendre en charge la filière formation (élus, usagers, formateurs et personnes formées, etc.) Et poser la question des formateurs de terrain : où sont-ils formés, et comment, eux qui transmettent le métier ?

M. Rouzel indique avoir quitté un IRTS pour « ouvrir un institut de formation aux dimensions très artisanales ». Davantage de références aux compagnons du Tour de France « qu'à une quelconque ingénierie qui n'est que le masque d'une technocratie et d'une industrialisation de ces métiers éducatifs qui visent la fabrication de l'humain »

« Texte aux accents, je le reconnais, un peu outrés. Mais il faut parfois frapper fort pour se faire entendre ».

rouzel@psychasoc.com - www.psychasoc.com

Réformer la formation en éducation spécialisée ? Réponses à Joseph ROUZEL.

ASH – 11/02/05 – 1469 – 12



Lisez et jugez. Réponses à « l'outrance » annoncée de l'article précédent. Oserons-nous dire que même si c'est intéressant, cela manque un peu de concret ? Mais pour vous peut-être y-a-t-il du concret entre les lignes parce que cela se réfère à des situations que vous connaissez.

M. Fraisse, Directeur IRTS Languedoc-Roussillon

Un débat de fond est nécessaire sur ce point mais sans « alternatives caricaturales ». Quels sont ces modèles issus de l'industrie ? Qui sont ces experts ? Les 15 mois de stage sur le terrain sont-ils inutiles au regard de la pratique ?

M. Rouzel propose une dichotomie sémantique, bons et mauvais mots, « ingénieur » contre « artisanat », etc. et présente comme risques à venir redressement des populations ou travail en miettes etc...

Chaque génération construit son positionnement et le vieillissement nous gêne souvent dans la lecture que nous en avons

M. Rouzel propose une voie médiane ? Plus « racoleur » que constructeur

Nous transmettons des savoirs et mettons en œuvre des espaces d'analyse sans oublier que les pratiques professionnelles évoluent « avant tout sur les terrains eux-mêmes »

Oui les formateurs doivent « penser en terme d'ingénierie » pour personnaliser les parcours et les modules permettent de construire du sens

Bien sûr c'est imparfait mais les projets sont vivants

Mme Ullern-Weitè, philosophe, ES, chercheur à l'Ecole pratique des hautes études

Le motif du texte de M. Rouzel n'est pas « outré ».

Mais le débat ne gagne pas à être engagé dans la dénonciation et la dévalorisation des institutions : ce « conflit nécessaire » nécessite la présence de tous. Débat central qui concerne « l'ensemble de la société ».

M. Rouzel critique deux modèles successifs de formation, alors même que les réalités et procédures restent à décrire, d'un point de vue historique. Il est donc difficile de porter un jugement.

Il critique également le rapprochement du modèle universitaire : c'est oublier que l'Université se réforme et s'ouvre sur des formations professionnelles. Convergence des modèles et construction de partenariats à venir (VAE, etc.)

L'artisanat (apprentissage du métier) supérieur aux analyses modélisées ? Le monde est complexe et nous ne pouvons échapper à des procédures de déchiffrement (mais nous n'y sommes pas aliénés)

De fait pour transmettre un métier il faut passer par des « démarches critiques empruntées aux démarches de connaissances » (sciences humaines, etc.) Le défi est de les « traduire dans le langage des praticiens de l'action socio-éducative » Discours qui doit avoir une validité morale, politique, critique, incorporant la réflexion dans l'action.

« Nous avons la responsabilité de construire la parole praticienne dans un monde qui en manque » (médecins formés comme des ingénieurs par ex.)

Opposer artisanat à technique ne permet pas d'affronter les transformations du monde mais l'enjeu évoqué par M. Rouzel est notre enjeu

« On transmet l'action sociale parce que l'on en transmet la motivation même et parce qu'on demande qu'elle se traduise dans l'engagement effectif des personnes ».

Sont nécessaires : apprentissage pragmatique, connaissance de l'histoire (métier et finalité), capacité à déchiffrer le monde. Cette articulation ne passe pas par l'opposition entre 2 pôles mais par des processus pédagogiques.

Former n'est pas « formater », mais « inviter à des reformatations infinies » Débat polyphonique mais l'unité de

Travailleur social en commissariat : un nouveau métier en quête d'identité ?

ASH – 04/02/05 – 1460 – 12



4 longues pages sur une question qui émerge. Pour vous aider dans votre réflexion, beaucoup de paroles émanant de différentes tendances. Des paroles aussi de travailleurs sociaux. C'est intéressant. Reste à trancher si là vraiment c'est trop ou si c'est incontournable, et là c'est une autre paire de manches

Une vingtaine de travailleurs sociaux actuellement en commissariat. En juin 2003 se constitue l'Assoc. des travailleurs sociaux en commissariat et en brigade (ATSCB)

M. Chirac annonce que cette modalité devrait être généralisée dans le cadre d'une « politique ambitieuse de prévention ».

L'ATSCB a été consultée par le ministère de l'Intérieur sur le projet de loi la prévention de la délinquance. Rapport de l'inspection générale de l'administration : bilan élogieux de cette pratique.

En outre l'ATSCB travaille avec la DIV sur un « cadre de référence » : missions, règles déontologiques, conditions d'exercice. « Ligne de conduite nationale [avec] assez de souplesse pour qu'elle puisse être déclinée localement »

Sur le point d'aboutir : contribution des ministères Intérieur, Justice, logement + ADF, AMF et DGAS

Le cadre suffira-t-il à éviter les dérapages, une multiplication des postes multiplierait-elle les risques de dérive ?

Constat de départ : 60 % des interventions de police n'ont pas de caractère pénal mais sont liées à des demandes sociales

Repérer les difficultés, faciliter l'orientation des personnes (victimes ou mises en causes). Evaluer des besoins de 1° urgence et passer le relais aux autres acteurs de l'intervention sociale. « Actionner la réponse sociale en temps réel »

Auto-saisine à partir des mains courantes, réception des usagers. Un bureau isolé garantit la confidentialité des échanges et leur indépendance. L'association défend la confidentialité

Salariés par la collectivité territoriale d'origine mais rattachés fonctionnellement à la police

Peut-on s'installer au sein de l'institution policière sans dénaturer le sens de la mission ? Sans renforcer les amalgames entre prévention sociale et prévention de la délinquance ?

Collectif national unitaire : dénonce l'existence de ces postes

Jacques Ladsous : « grands risques de confusion entre la mission et le lieu d'exercice (...) l'utilisateur doit se tourner vers un travailleur social non pas dans un but de plainte, de réparation, de justice, mais pour reconstruire sa personne »

L'ATSCB présidée par un ancien représentant du ministère de l'Intérieur, confusion ?

Pour éviter les ambiguïtés, à Nantes, comme à Limoges il y a une convention par ex. : « Même quand un policier dépose une main courante sur mon bureau (...) il ne me demande jamais aucun retour d'information »

« C'est nous qui avons besoin d'informations sur les usagers, pas les policiers »

A l'heure actuelle les pratiques diffèrent : certains défendent le secret professionnel partagé au profit des usagers, d'autres que seule la mise en danger justifie une transmission d'information à la justice.

La formation de l'intervenant est importante : des personnels administratifs sont parfois embauchés sur des postes de travailleurs sociaux

ANAS : pourquoi pas ? Mais des professionnels avec encadrement externe et expérience. « Ecouter la demande des usagers, (...) faire avec eux mais pas sans eux ». Pas d'intervention en même temps que la police « nous ne sommes pas des pompiers ». Pourtant à Dijon, par ex. ce travailleur social se définit comme « travailleur social de l'urgence ». Passerelle entre services de police et services PJJ.

Intervenir tout de suite, éviter la chronicité, dans l'ensemble ces travailleurs sociaux « démontrent » qu'ils sont le chaînon manquant

A Nantes, seules 50 % des personnes accueillies étaient déjà suivies par un service social. « Paradoxalement le commissariat est souvent perçu comme un lieu neutre ».

L'intérêt est aussi de décloisonner le secteurs . « Positif s'il y a des services derrière pour prendre le relais, une démarche construite »

Néanmoins ce rattachement fonctionnel à la police rend difficile leur assimilation aux autres métiers du social ; malaise. Et si on parlait d'un nouveau mode d'intervention apparenté à la médiation ? L'ATSCB en est d'accord.

Pour définir une nouvelle identité il faut une intervention du ministère des affaires sociales (et pas seulement de l'Intérieur).

Représentante DGAS au groupe de travail DIV « s'ils devaient se généraliser, il y aurait de nouveaux fondamentaux à inventer, à l'exemple de ce qui a été fait pour la prévention spécialisée. » Il serait utile que le CSTS soit consulté

C'est prévu mais « le risque n'est-il pas que cette démarche soit instrumentalisée dans le cadre d'une idéologie sécuritaire ? » (CSTS)

Une sociologue : « correspond à une tendance de fond »

Développement de la sécurité locale territoriale, idée admise que le partenariat est indispensable au traitement de tout pb social, aide aux victimes pleinement reconnue. Cette fonction se situe au milieu de la « relation faits - auteurs-victimes »

Plan alimentaire et insertion campagne 2005 - Réactions

ASH – 28/01 & 04/02/05 – 1451 – 12



Comme le dit un responsable du

Secours catholique, tout le monde est d'accord pour que les gens s'approprient les recommandations du programme national nutrition-santé, mais... eh bien apparemment c'est plus compliqué. Alors vous avez le descriptif du Plan et puis des tas de réactions de professionnels, remarques et inquiétudes diverses, de la liberté de l'utilisateur au respect du travailleur social. A vous de voir si vous vous y retrouvez.

«Le droit à la santé passe par l'accès de tous à une alimentation équilibrée» : Mme Olin, ministre déléguée à la lutte contre l'exclusion

« Alimentation et insertion 2005 » : combattre les carences nutritionnelles des personnes en situation de précarité (relance du plan de Mme Versini).

Sponsorisé par des entreprises alimentaires : formation des bénévoles de l'aide alimentaire, affiches, guide d'accompagnement (pour bénévoles) et calendrier (avec recommandations pour public).

Cette année le volet « formation » est renforcé (2 jours au lieu d'1), ce qui est salué par l'ensemble des partenaires. « 350 bénévoles des assoc's seront formés et chacun formera lui-même 8 personnes »

63 départements concernés en 2005

Agir « au-delà de la mission de distribution alimentaire, en faveur d'un meilleur équilibre alimentaire ». Faire de l'alimentation « un facteur d'insertion et en favorisant, autour du repas, toutes les actions créatrices du lien social »

7.8.9 VEGS « Ayant renoncé à insérer les plus pauvres par l'emploi et le logement, l'Etat en est à préconiser (...) l'insertion par l'alimentation qui consiste à apprendre comment alimenter les pauvres à moins de 1 euro par personne et par jour » Et pourquoi ne pas consulter les CESF ? A terme, « dévaloriser les professionnels de l'action sociale au profit des bénévoles » « Ingérence dans la vie des personnes en difficulté »

Certains sont gênés par la dimension commerciale du plan (stratégie de communication Nestlé etc.)

La Fédération française des Banques alimentaires (FFBA) est partenaire et dispense la formation dans son réseau mais souligne qu'il faut des moyens, des locaux permettant « de faire autre chose que de la distribution assistée »...

Secours catholique partenaire aussi mais « ce n'est pas à l'aide alimentaire de résoudre les pbs fondamentaux d'accès aux droits (...) ceux qui y ont accès ne se sentent pas toujours en confiance pour évoquer leur expérience (...) publics trop souvent définis par leurs manques » ; « on a quand même un peu le sentiment de dire aux pauvres ce qu'ils doivent manger. C'est anti-pédagogique »

Secours populaire, partenaire aussi mais monte d'autres projets en parallèle et travaille à d'autres supports de communication (BD, par ex.)

L'Institut de veille sanitaire conduit depuis l'automne 2004 une « enquête ABENA » « afin de mieux connaître l'état nutritionnel et sanitaire des populations ayant recours à une aide alimentaire » : résultats pour l'automne prochain.

Premier bilan mitigé pour les CEF

ASH – 28/01/05 – 1453 – 12



On en parla et parla encore. Voici un premier bilan, certes synthétique. Tirez vos conclusions, naviguez entre les lignes, entre les chiffres.

Synthèse du rapport d'évaluation du programme expérimental CEF (11/04) – Rendu public par la chancellerie le 24 janvier

11 CEF + 60 en programmation d'ici 2007 (multirécidivistes 13/18 ans sous contrôle judiciaire, sursis mise à l'épreuve ou libération conditionnelle)

Entre 03/03 et 04/04 parmi les 75 mineurs accueillis : « 51 % n'ont pas fait parler d'eux » ; 13 % infractions pénales, 35 % infractions et absences, 20 % absences irrégulières et 33 % incarcérés pendant leur placement.

M. Perben juge ces chiffres « encourageants »

Syndicat PJJ-FSU : « On voit bien que la préoccupation du ministre est que ces jeunes ne fassent plus de bruit (...) les professionnels qui suivent ces jeunes à la sortie constatent que leurs problématiques individuelles n'ont pas été résolues. On a seulement effacé pendant un temps les symptômes en travaillant sur le comportement.»

Lien entre la chute du nb d'incarcérations (entre 02 et 04) et les CEF? Oui pour la chancellerie. « Reste à prouver » pour UNSA-Syndicat PJJ

Les premiers centres ayant ouvert dans un contexte difficile, bilan à relativiser : « temps de rodage ». Le statistiques de fin 2005 seront plus fiables.

conditions formelles de création respectées mais avis des « acteurs incontournables » pas suffisamment pris en compte.

En revanche, « l'articulation entre les CEF et les autres services fonctionne »

Santé physique / psychologique, niveau scolaire, ET aptitudes professionnelles bien explorées mais on ne s'intéresse pas systématiquement à l'environnement social et familial du jeune. On peine à déboucher sur des « projets individuels »

80 % des mineurs accueillis ont un suivi psy.

Sur 104 incidents, 43 ont été suivis d'effet : « Il n'y a donc pas d'automatisme dans l'enchaînement entre incident, convocation, révocation, incarcération, exclusion définitive du CEF », alternative et non une « antichambre de la prison »

« Droits et libertés des mineurs globalement respectés »

Bilan sur 28 mineurs (placement moyen 5 mois)

20 vont mieux quant au passage à l'acte délictuel

Progrès en matière de savoirs fondamentaux

Seulement 7 en progrès dans leur vie familiale

2/3 en détention après ou pendant le placement.

« Le nb de mineurs incarcérés ne permet pas aujourd'hui de considérer que le programme parvient à créer durablement les conditions d'une alternative à la détention »

Préparation à la sortie insatisfaisante

Inutile d'en créer d'autres « si la PJJ n'est pas en capacité

d'assurer les complémentarités nécessaires » (idem en son temps pour les CER)

« Repenser les cadres et les contenus de l'ensemble des établissements et services concourant à la prise en charge des mineurs délinquants »

« Redéfinir les contenus de formation » : préparer à la violence et à la méthodologie d'observation

Enfin dans le secteur habilité personnels recrutés en fonction de leur parcours plutôt que sur le diplôme d'ES. Question de la valorisation de l'expérience

Recul de la Commission européenne sur la directive des services – Affinement position Uniopss

Le Monde – 02-03-04-/05-/05 – 1454 – 12



Nous vous avons déjà beaucoup parlé de cette directive et des positionnements qu'elle suscitait au sein de l'action sociale. Aujourd'hui elle rejoint nos feuillets, probablement au long cours. Pour autant ne délaissiez pas complètement ce débat, même complexe et un peu lointain il est intéressant.

« Une discussion en douceur » est annoncée, sur cette directive très contestée

Les services représentent 70 % des l'activité économique de l'UE et moins de 20 % des échanges intracommunautaires. Polémique autour de la fameuse directive censée lever les obstacles à leur circulation : on applique le droit du pays d'origine du prestataire et non celui du pays où le service est rendu. De plus champ d'application trop large.

La position de l'Uniopss en faveur de l'intégration des services sociaux dans la directive était présentée dans notre n° de janvier par le rapporteur du CES

L'organisation précise qu'elle est aujourd'hui sur une position médiane.

Elle suggère que les services sociaux et de santé soient « provisoirement exclus » du champ de la directive si elle reste en l'état et elle attend la fin du travail d'inventaire des SIG sociaux, « préalable à toute évolution du cadre législatif »

L'enjeu est bien la reconnaissance de la dimension d'utilité sociale et d'intérêt général du secteur à l'échelon européen

Pour finir livre blanc et directive sont 2 logiques différentes menées séparément.

La position de l'Etat français sur les services d'intérêt général sociaux (SIG sociaux)

ASH – 04/02/05 – 1454 – 12



Nous avons annoncé cette réponse dans notre numéro de décembre. Elle ne comporte

rien de très inédit, mais il n'est pas permis de l'ignorer, avons-nous envie de plagier.

Réponse au questionnaire européen : 27 pages

Souligner la spécificité des SIG sociaux (régimes protection sociale complémentaire, établissements et services santé, sociaux, et logement social) : « mise en œuvre de solidarités collectives et de la cohésion sociale pour répondre à toutes les situations de fragilisation sociale susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des personnes »

Différents des SIG « de réseaux » (électricité, transports, ...) « production de services collectifs »)

Les SIG sociaux « n'utilisent pas de mécanismes de marché »

Une ouverture non maîtrisée à la concurrence du secteur social peut « mettre en cause les objectifs de politique sociale »

Souhait d'un instrument communautaire : responsabilités Etats et UD, mode de financement des SIG et procédures d'évaluation et contrôle

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme dresse un bilan très critique de l'existant / Des programmes familiaux locaux sont mis en place.

ASH – 28/01/05 – 1449 – 12



A méditer, consulter croiser avec vos constats et ... à suivre.

L'illettrisme concerne de 7 à 10 % des 18-65 ans (millions de personnes) ayant été scolarisés en français mais seules 50 000 personnes par an reçoivent une formation de base

« La lutte contre l'illettrisme dans les régions » : un état des lieux 02-03. « La politique mise en œuvre (...) dépend encore trop souvent de l'engagement personnel de ceux qui ont à y participer ».

Cette lutte doit rester « une compétence partagée entre l'Eta, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises ».

Toutes les régions n'ont pas un comité de pilotage et la prévention n'est pas toujours dans la réflexion

Repérage lors des journées de préparation à la défense : pas de suivi, offre de formation souvent mal adaptée.

Pour les adultes « ni dynamique, ni stratégie pérenne et concertée de repérage »

Les indicateurs existants sont seulement financiers : on ne peut mesurer l'impact

www.anlci.gouv.fr/ « ressources documentaires »

Circulaire interministérielle 10/04 : « programmes familiaux locaux » de lutte contre l'illettrisme

Accompagner les parents : lire en famille, scolarité, parentalité et formation de base : « mettre fin à la spirale d'un problème souvent intergénérationnel »

Renforcer synergie écoles / structures de loisirs éducatifs et culturels / familles

Espaces éducatifs, quartiers ou secteurs ruraux où il y a des CP à effectif réduit. 15 départements pour la première année.

Sensibiliser les familles, les informer : rapport intermédiaire au mois d'avril visant à une extension à l'ensemble du territoire en 05/06

Le gouvernement lève le voile sur le futur diplôme initial de langue française

ASH - 18/02/05 - 1483 - 13



En même temps que le contrat d'accueil et d'intégration. A suivre.

Nouveau diplôme pour les non francophones - scolarisés ou non - et « notamment les personnes immigrées vivant en France », le Diplôme initial de langue française (DILF)

Présenté par la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)

« 1° niveau de maîtrise identifiable en français » ; fera l'objet d'un arrêté de l'EN en 05

Expérimenté en 2005 dans plusieurs départements et généralisé en 2006 à l'ensemble du territoire.

Pourra être préparé par le FASILD



La loi de programmation pour la cohésion sociale Présentation générale

ASH - 18/02/05 - 1483 - 13



Nous détaillons un peu plus que d'habitude une loi qui vous concerne forcément.

Loi n° 2005-32 du 18/01/05, J.O. du 19/01/05

EMPLOI

Réforme du service public de l'emploi

Redéfinition du périmètre du service public

Création des « maisons de l'emploi »

Fin du monopole de placement de l'ANPE

Responsabilisation des chômeurs

Insertion professionnelle des jeunes

Accompagnement des jeunes sans qualification

Réforme du CIVIS

Aménagement du contrat jeune en entreprise

Extinction des emplois-jeunes

Relance de l'apprentissage

Insertion des plus éloignés de l'emploi

Rationalisation des contrats aidés

Retour à l'emploi des titulaires minima sociaux

L'insertion par l'activité économique

L'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise

Retour à l'emploi par l'intérim

LOGEMENT

Plan pour accueil et hébergement d'urgence

Augmentation des capacités d'hébergement

Augmentation des places en maisons-relais

Nouvelle priorité d'attribution

Mesures touchant au parc social

Relance de la construction de logements sociaux

Attribution de logements locatifs sociaux

Mesures touchant au parc privé

Crédits supplémentaires pour l'ANAH

Inciter à l'investissement locatif social

Suppression de l'aide à la médiation locative

Lutte contre l'habitat indigne

Prévention des expulsions locatives

Poursuite du versement des aides au logement en cas de résiliation du bail

Respect des délais dans la phase pré-contentieuse des procédures d'expulsion

Information du préfet en cas de demande de résiliation de bail

PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES

Egalité des chances entre les personnes de toutes origines

Contrat d'accueil et d'intégration

Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations

Dispositions diverses

Egalité des chances entre enfants et adolescents

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Egalité des chances entre les territoires

Soutien aux villes en grande difficulté

Exonérations de charges en zone défavorisée



Stabilisé en 2004, à 9.9 %, le taux de chômage français reste l'un des plus élevés d'Europe - Risque de chômage aggravé pour les jeunes (Céreq)

Le Monde - 03-04-02-05 - 1458 - 21
ASH - 04/02/05 - 1458 - 21



Mois après mois un baromètre et puis on arrive à la fin de l'année et le baromètre s'élargit... sans bouger pour autant. Mais assorti de beaucoup de précisions et d'un balayage du Céreq sur 3 ans. A lire, si ce n'est à consulter.

Baisse de 0.2 % en décembre.

Moins 0.1 % sur un an. Reste à 9.9 % : « tout de même encourageant après 3 années consécutives de hausse » (M. Borloo).

France mal placée en Europe : taux de croissance 04, estimé à 2.4 % sans amélioration pour l'emploi.

Alors, « passer sous la barre des 9 % » ? Le Directeur de l'ANPE : « optimiste (...) mais pas à court terme » Croissance et plan de cohésion sociale (notamment les 250 000 contrats aidés) sont dans la ligne de mire des observateurs.

M. Borloo souhaite « une réflexion en profondeur (...) la France souffre de handicaps structurels qui la rendent plus vulnérables au chômage que les autres pays européens »

Hommes : - 1 %, femmes : + 0.8 %

Inscriptions ANPE : licenciement économique - 16.8 % ; autre licenciement + 2.1 %

Premières entrées ANPE : + 10.1 %

Sorties pour reprise d'emploi + 14 %, pour entrée en stage + 3.1 %

Chômeurs indemnisés Assedic : - 0.3 % en un an

Les Jeunes : + 2.2 % sur l'année

Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) : étude trisannuelle sur la « génération 2001 » qui a arrêté ses études cette année-là et son rapport à l'emploi 3 ans après.

Chômage : 22.6 % en 01 et 16.6 % en 04 (les générations 92 et 98 avaient moins de difficultés la 3^e année)

Hommes et femmes : Taux chômage équivalent au bout de 3 ans. Chez les hommes on passe de 8 à 16% (par rapport à 98), les femmes de 12 à 16 %

Diplômes : sans diplôme 1 ou 2 ans université 18 % chômage (9 % en 98) ; sans diplôme classe CAP ou 2^o / 1^o 31 % (20 % en 98) ; non qualifiés 39 % (29% en 98)

2 % au moins bac + 2 n'ont jamais travaillé, mais 14 % des sans-diplôme non plus

Pour 50 % de la génération, aucun pb : notamment pour les diplômés de la santé ou du social.

Génération 2001. S'insérer lorsque la conjoncture se dégrade - www.cereq.fr

DERNIERE MINUTE - Pour la première fois depuis février 2000, le taux de chômage est remonté à 10% en janvier

Le Monde - 26/02/05 - 1487 - 21



Alors là pour le baromètre, nous sommes servis. Acceptons l'augure des assurances de M. Borloo.

Tous les indicateurs sont à la hausse sauf le chômage des moins de 25 ans : - 0.9 % pour les hommes et - 1.1 % pour les femmes

M Borloo : le plan de cohésion sociale « ne commencera pas à produire ses effets matériels avant le second semestre de cette année, mais il les produira ».

M. Borloo présente son plan de développement des services à la personne

ASH - 18/02/05 - 1484 - 21

Le Monde - 17/02/05 - 1483 - 21



Bon alors ? un plan qui s'adresse aux catégories moyennes, voire aisées, comme on l'entend ? Nous le traitons ici sur le versant « création d'emplois » qui peut concerner votre public. A suivre.

« Programme 9 » du plan de cohésion sociale

Actuellement, 1.3 million d'emplois, en accroissement de 5.5 % par an - Objectif de + 11 % par an

6 000 assocs et 500 entreprises privées

500 000 emplois dans les 3 ans à venir.

1.43 milliard (05/08) dont 3.13 en 2005

Chèque emploi service universel : rémunérer prestataires, mandataires ou employés. Entreprises, crédit d'impôt de 25 % ; particuliers, abattement de 15 points sur cotisations sécurité sociale. (2006)

Revalorisation 24 % en moyenne des rémunérations

Mise en place d'un plan VAE

Un des buts : « lutter contre le temps partiel subi »

Simplification des procédures d'agrément

Création de « grandes enseignes multiservices » (gage de qualité / sécurité) et d'une « agence nationale de développement » (100 millions sur 3 ans)

Depuis 1998, les titulaires du RMI accèdent moins aux contrats aidés

ASH- 18/02/05 – 1485 – 21



Le commentaire se lit de lui-même dans la la dernière phrase : le contrat d'avenir va-t-il inverser la tendance ?

Etude du ministère du travail : le nb de RMistes en contrat aidé a reculé de 37 % entre 1998 et 2003

Baisse de l'accès des adultes aux dispositifs politique de l'emploi au profit des jeunes alors que le nb de RMistes s'accroît fortement

« Massivement présents dans le secteur non marchand » et le contrat CES a toujours été le plus mobilisé (60 % des embauches en 2003)

A suivre : le nouveau « contrat d'avenir » réservé aux titulaires de minima sociaux.



Le plan Borloo est insuffisant pour contrer la dérive libérale, estime la fondation Abbé-Pierre

ASH-04/02/05 – 1459 - 22



Vous direz que vous l'avez déjà, c'est comme si vous l'aviez lu. Mais tout de même c'est à (re)lire. La situation est bien campée, des idées de solutions sont données et cette manière de bras de fer conceptuel dirions-nous, entre la Fondation et le Ministère est à suivre.

L'Etat du mal-logement en France Rapport annuel, véritable observatoire. La 10^e édition.

Dérégulation des marchés immobiliers, dérapage énorme des prix, désengagement de l'Etat sur aides à la construction et personnelles + « inconnue », la décentralisation perçue comme « une implosion de la politique en faveur du logement des défavorisés »

Ministère et Fondation sont d'accord sur la gravité de la crise : plus de 3 millions de personnes sans logement ou mal logés ; près de 5.7 millions de personnes fragiles par rapport au logement.

Plan de cohésion sociale ? paraît « insuffisant »

M. Daubresse (ministre délégué au logement) : il ne sert à rien « de faire des procès d'intention »

La Fondation critique la politique de renouvellement urbain avec les démolitions comme panacée « la méthode nous déplaît » ; « Pas de « délibération collective avec les habitants »

Elle redoute que ce renouvellement ne poursuive la ségrégation sociale. De plus les programmes examinés par l'ANRU présentent un déficit de reconstruction de plus de 2 300 logements....

Et les 500 000 logements sociaux en 5 ans ? Ce chiffre englobe les logements financés par les PLS qui ne sont pas des logements sociaux (en province ménage entre 1 et 2 SMIC). Le ministère répond que la crise touche aussi les revenus moyens

Parc privé : les mesures « de Robien » ont encouragé une offre locative sans finalité sociale. Pas de nature à inverser la tendance : dans les années 90, 120 000 logements conventionnés par an et 7 000 aujourd'hui. Propositions techniques de financements pour relancer une production sociale.

La Fondation estime que les 500 000 logements , c'est irréaliste. Dans le meilleur des cas faisabilité de 60 % de cet objectif.

Elle demande obligations et moyens nouveaux : conventions d'objectifs dans les programmes locaux de l'habitat et suivi avoir pouvoir de substitution à l'Etat en cas de non-respect par les communes

Outils d'observation nationaux pour mesurer (décentralisation) les disparités territoriales

Ministère : un « plan coercitif contre les maires qui sont en dessous de 5 % de logements sociaux »

Fondation : ampleur de la crise masquée par un « écran de fumée » : l'hébergement chez des tiers.

Entre 150 000 et 300 000 personnes chez des proches, partageant un logement ou louant une chambre chez un voisin. Solutions condamnées à se dégrader au fil du temps.

Saturation de structures d'accueil condamnées à ne plus jouer leur rôle de transition (pas de solution à la sortie). Sont alimentées par le bas (personnes fragilisées) et par le haut (« recalés du marché »).

« Echec collectif qui se double d'un coût financier et humain considérable »

Plan Borloo : les agglomérations s'engagent à relever le défi

ASH-11/02/05 – 1472 - 21



Alors, marchera, marchera pas ? Les deux articles se complètent mais la suite est à venir.

29 structures intercommunales seraient candidates en 2005 à la délégation de l'attribution des aides à la pierre (loi décentralisation)

« Système qui va permettre au président de la communauté d'être l'autorité organisatrice de l'habitat et du logement, volets essentiels de la cohésion sociale » (AMGVF)

Délégation : mise en œuvre politique publique de l'habitat (construction, acquisition, réhabilitation logements locatifs sociaux) + au Programme local de l'habitat (PLH) = attribution aides à la pierre

Pourront-elles réaliser l'objectif des 500 000 logements sociaux en 5 ans ? Elles affirment qu'elles mettront tout en œuvre dans ce but. « Nous aurons davantage de moyens, plus précis, mieux quantifiés » (+ moyens humains des services déconcentrés de l'Etat mis à disposition)

Les difficultés restant l'augmentation du coût du foncier et la hausse du prix de la construction

Le ministre délégué au logement annonce des mesures pour lutter contre la spéculation foncière, coordonner la politique de l'habitat et rappeler le rôle de garant de l'Etat

Conditions de délégation aux maires du contingent préfectoral de réservations de logements sociaux

ASH-04 & 11/02/05 - 1461 - 21



Nous en avons parlé maintes et maintes fois. Aujourd'hui nous vous donnons les moyens de disposer de l'épilogue, en attendant peut-être une évaluation de ce changement. Ce serait bien.

Circulaire du 17/01/05, J.O. du 29/01/05

Fixe les critères auxquels est conditionnée la délégation :

Si on estime que ce sera aussi efficace

Respect ou engagement rattrapage loi SRU

Commune lieu d'enregistrement de la demande (n° unique)

Commune manifestant volonté sur le logement des plus défavorisés : implication FSL, etc.

Convention de 3 ans renouvelable : engagements précis, objectifs chiffrés, en particulier sur l'accueil de personnes sans lien de résidence ou d'emploi avec la collectivité délégataire. Rencontre annuelle pour vérification de l'exécution de la convention

Le contingent peut aller jusqu'à 30 % des logements locatifs sociaux de chaque organisme bailleur

A noter que cette délégation ne semble pas susciter pour le moment beaucoup de candidatures communales.



Une campagne tente de sensibiliser l'opinion aux risques du cannabis

Le Monde - 03/02/05 - 1466 - 23

ASH - 04/02/05 - 1466 - 23



A croiser avec vos constats en terme d'impact, etc.

Le cannabis est une réalité : « Faire prendre conscience des risques sanitaires liés à la consommation de cannabis et répondre à la demande de prise en charge des jeunes et de leur entourage » « pas culpabilisant mais scientifique »

50 % des « 17 ans » en ont déjà fumé ; 850 000 consommateurs réguliers dont 450 000 quotidiens

C'est la 1° fois en Europe « plan global de prévention de l'usage du cannabis » MILDT / Inpes et ministère de la santé

Entraîne moins de dépendance que le tabac (10 % de consommateurs dépendants), troubles de la mémoire (pb d'apprentissage), pb relationnels et psychiatriques, « bad trip ». Aucun cas mortel

« Le risque de présenter des symptômes psychotiques est supérieur lorsque l'on a consommé du cannabis au moment de l'adolescence » Inserm

6 films TV, 8 spots radio : témoignages + campagne de presse, brochures d'infos et guide d'aide à l'arrêt

Ligne « Ecoute cannabis » : 0-811-91-20-20

Autre volet : mise en place de 220 « centres de consultation cannabis »

Le gouvernement présente son projet de plan de santé mentale pour 2005-2008 - Réactions

ASH - 11 & 18 +/- 02/05 - 1467 - 23

Le Monde - 05/02/05 - 1467 - 23



On l'attendait, en voici les grandes lignes. A noter que si les réactions manifestent de la perplexité quant aux moyens, elles sont plutôt positives sur le fond. C'est assez inhabituel pour être souligné.

« La réponse publique (...) n'est pas adaptée » et l'offre « inégale sur l'ensemble du territoire »

Près d'un milliard d'euros pour 2005-2008
Confirmation du moratoire sur la fermeture de lits
750 millions d'investissement entre 2006 et 2010
280 millions de fonctionnement entre 2005 / 2008
«Programme massif » d'investissement immobilier
+ 2500 postes médicaux et non médicaux d'ici 2008
Recrutement annuel praticiens hospitaliers : en augmentation de 245 à 300

250 millions pour une formation d'adaptation à l'emploi des jeunes infirmiers et un tutorat par les anciens (plus de formation spécifique depuis 1994)

Le ministère estime que 10 000 patients hospitalisés pourraient être pris en charge en médico-social : création de 1900 places (accompagnement à domicile) ; 1000 places prioritairement attribuées en médico-social et créations de 300 clubs d'entraide (accueil de jour : rencontres, activités, loisirs ou sports)

Pédo-psychiatrie : 11 millions pour créer des lits d'hospitalisation complète (dans les départements où il n'y en pas)

On envisage une extension des Maisons des ados
Dépression : mieux la repérer dans les établissements scolaires (sensibilisation des enseignants aux changements de comportement)

Suicide : évaluation de la stratégie nationale pour poursuite ou inflexions à donner

Prisons : création de 5 unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) (19 prévues à long terme)

Réactions

Communiqué commun (Fédération hospitalière de France, Fédération nationale des patients en psy, Union nationale des amis et familles de malades mentaux, etc.) : le ministre a pris la mesure de la complexité et des spécificités du champ de la psychiatrie

D'accord pour les orientations de travail vers des populations spécifiques

Le plan renforce la place des représentants d'usagers, c'est bien mais le communiqué regrette qu'il ne renforce pas plus dépistage et prévention vis-à-vis de l'enfance en danger

Trop imprécis sur la valorisation de l'activité en psychiatrie ; de même vives critiques sur les moyens humains. Pas assez de postes nouveaux et manque de lisibilité de l'effort financier

Et qu'en est-il de l'implication des conseils généraux et des communes ? souhaite des contrats d'objectifs, en particulier pour la question du logement.

Les discriminations parmi les priorités de la lutte contre le sida

ASH - 04/02/05 - 1482 - 23



C'est peut-être une opportunité. Aussi donnons-nous le lien. A vous de jouer.

La lutte contre le sida « grande cause nationale 2005 »

Le collectif créé pour l'occasion réclame 6 mesures dont la solidarité Nord-Sud mais aussi la lutte contre les discriminations : difficultés d'accès aux assurances, etc.

Programme mensuel d'actions

Février : place des malades dans la société

Mars : impact du sida chez les femmes

Mai : prévention chez les jeunes

Août : prévention chez les adultes

Septembre : impact du sida chez les migrants

Octobre : lutte contre les discriminations

www.sida2005.net



M. Fillon va revoir son projet de loi sur l'avenir de l'école pour éviter la censure

Le Monde - 03-04-10-15 / 02-05 - 1456 - 24



Bon, commission, projet, discussion, retrait, amputation, ou les aventures d'un projet de loi sur l'école en France... mais vous verrez dans cette page un autre débat, sur la manière de légiférer. Nous avons pour notre part traité avec vous tant et tant de lois depuis 3 ans que cela ne peut nous laisser indifférents. Lisez donc, c'est instructif.

« Il faut légiférer moins, mais mieux », M. Debré. Exemples dans la loi sur l'école :

« La nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » ;

« Culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté »

Le Conseil constitutionnel peut censurer des dispositions ressortissant au « réglementaire »

A noter que le président du Conseil dénonce le « manque de clarté et d'intelligibilité » de la législation contemporaine et « la dégénérescence la loi en instrument de la politique spectacle, la loi d'affichage »

La loi sur l'école comporte 62 articles. « On s'est engagé à

faire une loi alors que 90 % de la politique éducative relève du réglementaire » (entourage de M. Fillon)

Est supprimé l'article fixant les objectifs du système éducatif (100 % diplôme, 80 % bac, 50 % diplôme universitaire)

L'article sur le projet d'établissement est supprimé (figure dans le rapport annexé)

Le rapport annexé à la loi est « élagué » de toutes les considérations de portée générale

La 2^e langue vivante est réintroduite dans le tronc commun en classe de 2^e (plus de concurrence avec les sciences économiques et sociales)

Un amendement gouvernemental permettra « de ne pas discuter de la réforme du bac »

Fin de l'examen de la loi sur l'école à l'Assemblée nationale

ASH-18/02/05 - 1488 - 24



Voilà, en attendant l'examen par le Sénat.

Vote solennel à intervenir le 2 mars avant examen par le Sénat : procédure d'urgence « qui interdit une seconde lecture »

Le « socle commun de connaissances » est adopté

Apprentissage de la Marseillaise obligatoire au primaire « symbole fort de notre République »

Enseignement du fait religieux « pour passer d'une laïcité d'incompétence à une laïcité d'intelligence ». Amendement voté dans le cadre du rapport annexé à la loi (pas de valeur normative)

La réforme du baccalauréat est abandonnée

Maintien de l'idée d'une note de vie scolaire au brevet ; l'EPS y sera prise en compte

Le « contrat individuel de réussite éducative » est devenu « programme personnalisé de réussite scolaire »

Remplacement d'un enseignant absent pour une courte durée par un enseignant de l'établissement.

Le rapport annexé chiffre le coût à 2 milliards en année pleine

Réaction : pour une école « qui lutte contre les exclusions au lieu de les creuser »

ASH-18/02/05 - 1489 - 24



Une réaction sans doute proche de vos constats de terrain.

10 organisations (dont FNARS, ATD Quart monde, CFDT, FCPE, JOC...) interpellent le ministre de l'EN « votre copie est à revoir ! »

Parmi les jeunes sans diplôme, on trouve « 12 enfants pauvres contre le 1 enfant de cadre »

Demande une autre définition du « socle commun » : « capacités telles que l'autonomie, l'initiative, le travail en équipe, la gestion du temps, la créativité »

Refus de la « pré-orientation précoce »

Nécessité d'un autre type de formation pour les enseignants : « approche des relations avec les familles, et en particulier avec celles les plus éloignées de l'école »

Les politiques de lutte contre l'échec scolaire restent peu efficaces -

Propositions du Haut conseil de l'évaluation

Le Monde -07-/02-/05 - 1457 - 24

ASH-18/02/05 - 1457 - 24



Bon ça ne remonte pas complètement le moral il faut le dire. Mais c'est un point de situation, c'est un avantage quand même !!! On aimerait des comparaisons européennes. Mais ne nous plaignons pas, nous en avons eu quelques-unes récemment.

D'autre part le Haut Conseil parle d'or et vous pouvez même le consulter plus en détail sur Internet. Mais c'est à suivre, à suivre toujours. Comme si l'on savait tout, sur tout. Mais...

20 % d'une classe d'âge sort toujours de l'école sans aucune qualification (150 000 élèves par an) et depuis 10 ans cette proportion ne diminue pas.

Le projet de loi de M. Fillon réaffirme l'objectif de « réussite de tous les élèves ». Mais s'en donne-t-il les moyens ?

Mesure phare : le contrat de réussite éducative (CIRE). Signé entre parents (éventuellement élève) et établissement, il précise les « dispositifs de soutien mis en ordre pendant le temps scolaire » et même parfois ceux « proposés à la famille en dehors du temps scolaire »

Soutien de 3 h hebdo (groupe de 8 maxi)

Pourquoi serait-il efficace alors que depuis 30 ans les dispositifs s'entassent ?

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'école rend un rapport sur « le traitement de la grande difficulté scolaire » : « On peut avoir le sentiment que tout ce qu'il était possible de faire est expérimenté »

Énumération des h. de soutien, classes dédoublées, aides au travail perso, tutorat, classes relais...

Ministère : le CIRE sera « l'occasion de remettre à plat ce qui existe ». Il devrait coûter 720 millions. Remplacer ce qui est inefficace et s'ajouter aux dispositifs efficaces ? A partir des évaluations CE2 et primaire.

Les enseignants se l'approprient-ils ? Formation et encadrement pédagogiques insuffisants.

La recherche pédagogique française est relativement faible et de toute façon peu suivie d'effet (éternel ex. du redoublement).

Certains établissements innovent et ça marche : mais il n'y a pas de canal de diffusion de ces expériences. Alors même que l'autonomie est aussi « vécue comme un renoncement

et abandon ».

Pilotage et évaluation des établissements, à l'anglo-saxonne ? « Nous commençons à le faire » dit-on au ministère.

Un rapport du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École

Pointe le manque d'efficacité des politiques de « traitement de la difficulté scolaire » menées depuis 30 ans. Dispositifs accumulés « sans référence à une conception d'ensemble de la scolarité obligatoire et à une définition claire de ses objectifs ».

Risque d'exclusion des jeunes non qualifiés, d'autant plus « qu'en France l'enjeu de la qualification sur l'emploi est plus fort qu'ailleurs »

Souhaite que le gouvernement s'intéresse à la « certification par un diplôme reconnu, des compétences des jeunes en fin de scolarité obligatoire » : attester des acquis, donner droit à des équivalences. « Le brevet n'est pas considéré comme qualifiant »

Ces jeunes sont par ailleurs souvent « victimes de situations de pauvreté et de discrimination ». Donc l'échec scolaire doit relever aussi « d'autres politiques que la politique éducative »

Il faudrait mobiliser la notion d'élèves « à besoins éducatifs particulier » et « diversifier pour promouvoir et non pour éliminer »

<http://cisad.adc.education.fr/hcee> (rubrique « publications »)

L'absentéisme scolaire touche 5 % des élèves mais atteint 10 % en lycée professionnel

Le Monde — 08/02/05 — 1477 — 24



Voilà un point de situation pour s'éloigner des fantasmes et savoir de quoi on parle... et croiser avec vos observations de terrain.

Première évaluation statistique complète : étude sur l'année scolaire 2003-2004 (DEP du ministère EN)

Le taux est calculé à partir de 4 demi-journées mensuelles d'absence sans justification.

Lycée général : 2.8 %, probablement sous-estimé

Lycées technologiques : 6.5 %

Lycées professionnels : plus de 10 %. Illustre la question de « l'orientation par défaut » dans ces filières. Là aussi qu'il y a le plus d'abandons.

Absentéisme saisonnier : à la rentrée pas plus de 2% ; entre 11 et 01 varie entre 5 et 5.5 %, soit pendant les périodes les plus chargées de l'année.

« Une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée : à partir de novembre la proportion (...) atteint, dans 10 % des établissements 15 % ou plus » alors que moins de 2 % dans 50 % des établissements

Collèges ZEP plus touchés : absentéisme lourd (+ de 10 demi-journées) atteint 1% Suivi des élèves : si la prise en charge en interne ne suffit pas, les élèves sont signalés à l'inspection d'académie. En collège et lycée le taux d'élèves signalés va de 0.18 à 0.32 %

www.education.gouv.fr



ASH DU 28/01/05 — 1481 — 31



De l'histoire du secteur à un guide pratique en passant par les enjeux et un cas d'étude sociologique, vous trouverez de tout dans cette biblio rapide. Ou peut-être rien d'ailleurs... Mais, un peu comme les brèves, toile de fond pour donner une tendance aussi.

Histoire des métiers du social en France

« De la potence à la pitié » (M. Geremek), puis avec la prise en compte politique de la question sociale, on s'éloigne de la charité.

Apparition des 1° « maisons sociales » dès 1896

Aujourd'hui nombreuses professions à partir des AS, ES et animateurs.

Histoire et aussi mutation du secteur sont ici en question

E. Jovelin et B. Bouquet — Ed. ASH — 20 €

Les enjeux contradictoires dans le travail social

Perspectives systémiques

Objectifs institutionnels contradictoires, missions en concurrence, logiques opposées : comment faire de tout cela « quelque chose de fécond et fertile » ?

Professionnels de différents champs livrent des pistes.

Direction O. Amiguet et C. R. Julier — Ed. érès — 23 €

Repolitiser l'insécurité.

Sociologie d'une ville ouvrière en recomposition

Bolbec, en pays de Caux, industrie textile puis désindustrialisation : « poussée de fièvre sécuritaire » loin de correspondre à la réalité de la délinquance.

Ce livre est issu du diagnostic local de sécurité que la ville a fait réaliser (02 / 03) sous forme d'enquête participative (y compris auprès de jeunes des quartiers stigmatisés)

Confrontation « riche d'enseignements »

M. Boucher — Ed. L'Harmattan — 28.30 €

Préparation aux sélections M.E.

Guide méthodologique, ex de sujets et interrogation sur parcours et principes

V. Sibling — Ed. ASH — 15 €



Bon à savoir.

« Gérer son budget sans dérapage »

Outil interactif pour éducateurs et assoc travaillant avec jeunes 16/25 ans

12 fiches sur CD-Rom + livret pour l'animateur

www.unaf.fr rubrique « Communiqués »



Le projet de loi sur la récidive ne passera pas en l'état ; la chancellerie n'adopte pas les propositions de la CNCDH sur les conditions d'incarcération.

Quand c'est possible nous donnons les liens Internet pour que vous puissiez approfondir.

Parcourir pour être informés, comme une toile de fond. Vous le constaterez une fois encore, on met en place beaucoup de comités et autres commissions. Nous attendrons les résultats ensemble.

LE MONDE - 1455

Contrat intermédiaire : le Medef s'oppose à l'augmentation des charges des entreprises (04/02)

Une mission a été confiée à M. Sabeg sur ce dispositif (pour les victimes du licenciement économique, cf. RVP 12/04)

Initialement la durée d'indemnité prévue allait de 12 à 18 mois ; elle serait plutôt entre 8 et 12.

M. Borloo met en place un comité de suivi de son plan de cohésion sociale (11/02)

29 personnes qui informeront le ministre, trimestriellement sur la mise en œuvre du plan ; 52 indicateurs seront institués pour ce faire

Des propositions sur le droit des détenus rejetées par la chancellerie (16/02) + ASH (18/02)

La CNCDH avait suggéré de « sortir la prison de l'exception juridique » et d'élaborer un « statut » du prisonnier (mars 2004) www.commission-droits-homme.fr

La chancellerie rejette le droit de grève et d'association pour les détenus, ainsi que la perspective d'une loi pénitentiaire et la création d'un contrôleur indépendant (26/01)

Pas d'instauration de médiateurs spécialisés

Refuse de supprimer quartiers disciplinaires et fouilles générales d'établissement mais travaille à des réformes en matière d'isolement et de détention des mineurs (meilleure sécurité juridique)

Travaillerait également à la prise en charge des malades mentaux (aménagement de peines spécifiques)

Poursuite de la mise en place des unités de visite familiale (3 suites à l'heure actuelle).

On envisage la possibilité de PACS, et d'assouplissement du régime des communications téléphoniques

Pas de contrat de travail mais pourquoi pas un « engagement » qui relèverait du droit public ? Examen d'un « revenu de remplacement » lorsque les détenus travailleurs ne trouvent pas d'emploi immédiatement après leur sortie
Surpopulation ? Elle rappelle « le programme de construction de 13 200 places ».

L'OIP dénonce « le peu de cas » fait aux propositions de la Commission

ASH DU 28/01/05 – 1148 – 32

Politique de la Ville

Système d'information géographique de la DIV sur www.fille.gouv.fr

Données relatives à l'ensemble de ses territoires

Contrat de professionnalisation

Fin 12/04, 1 433 salariés sous ce contrat

Les prévisions étaient de 43 250 !!!

« les principales actions de la politique de l'emploi »

www.travail.gouv.fr/etudes/etudes-i.html

« Citoyens et justice » passe les mesures socio-judiciaires à la loupe

Enquête sociale rapide, contrôle judiciaire socio-éducatif, médiation pénale, enquête de personnalité, réparation pénale : Quelle portée ?

En 2004, Citoyens et justice a ouvert un chantier d'évaluation avec un groupe d'appui

La chancellerie donne des éléments quantitatifs : www.justice.gouv.fr/publicat/infostat.htm

Le Sénat veut remanier le texte sur les délinquants récidivistes adopté par les députés

Le vote définitif du Parlement est repoussé.

Refus d'instaurer le placement sous bracelet électronique des délinquants sexuels, une fois leur peine purgée (voir CCNDH dans n° 01/05 - Société)

« Il faut quand même veiller à respecter nos principes constitutionnels »

Proposition de l'expérimenter dans le cadre du suivi socio-judiciaire (conditionnelle)

Les limitations, pour les récidivistes, de réductions de peine pour bonne conduite devraient être également supprimées ainsi que l'inscription des irresponsables pénaux dans le fichier des infractions sexuelles (quelle que soit l'infraction commise)

ASH DU 04/02/05 - 1462

Forte hausse du nb de particuliers surendettés en 2004

Hausse de plus de 13 % : 188 145 dossiers déposés en 2004 contre 165 493 en 2003.

Sur les 124 000 décisions d'orientation, 22 000 ont conduit à une demande de rétablissement personnel

A noter que tous les débiteurs concernés n'ont pas accepté la procédure.

Cohésion sociale – emploi

Installés le 01 / 02 les comités de pilotage des programmes destinés à l'emploi des jeunes, en suivront la mise en place : comprendre difficultés et proposer des solutions.

En outre le ministre annonce son intention de créer un Conseil de l'emploi chargé d'établir « un diagnostic partagé sur les causes du chômage structurel en France »

AHS DU 11/02/05 - 1470

La chancellerie définit les modalités d'intervention des éducateurs de la PJJ auprès des mineurs incarcérés

Processus en cours de généralisation

Travail pluridisciplinaire : SPIP, surveillants, EN, médecins, etc. pour une réponse diversifiée et la préparation de la sortie. Insistance sur les mineures, incarcérées avec les femmes

Domaines d'intervention : arrivée en détention, suivi
